



L'AN DEUX MIL QUINZE

LE 14 décembre 2015 à VINGT HEURES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Laurence CORSON, Maire.

Etaient présents :

J.P. Colas (Adjoint), P. Coguen, (Adjoint), X. Le Moal (Adjoint), A-M. Brigant, E. Léauté, B. Maul, M. Guyomard, G. Le Baron, N. Mahiout, P. Basset, F. Hervé, I. Le Peuch, Stéphane Trémel.

Etait absent :

M. Le Guillou (pouvoir à Patrick Basset)

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de :

Xavier Le Moal

Membres :

Date de convocation : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15
9 décembre 2015 Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2015 - 58	OBJET : Projet d'évolution des périmètres des EPCI : avis.
-----------	-------------------------------------------------------------------

Par courrier en date du 13 octobre 2015, la commune a reçu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet. Ce schéma prévoit la fusion des Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha et de Leff Communauté.

Les communes sont invitées à émettre un avis sur cette proposition avant le 15 décembre 2015.

CONSIDERANT le projet de SDCI des Côtes d'Armor, présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015 et transmis par Monsieur le Préfet,

CONSIDERANT la demande d'avis de Monsieur le Préfet notifiée auprès des collectivités territoriales concernées afin qu'elles se prononcent dans un délai de 2 mois à compter de la réception, avis à rendre avant le 15 décembre 2015,

CONSIDERANT que le bassin de vie des Merzériens est Guingamp,

CONSIDERANT la volonté des élus de poursuivre la coopération avec la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha,

CONSIDERANT que la proposition de Monsieur Le Préfet de se rapprocher de la Communauté de Communes de Leff Communauté semble pertinente mais trop restrictive,

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **REFUSE**, à l'unanimité, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmis par Monsieur Le Préfet.

- **MAINTIENT**, à l'unanimité, son souhait d'intégrer une intercommunalité à l'échelle du **Pays de Guingamp**, dont font partie les Communautés de Communes de Lanvollon-Plouha et de Leff Communauté.

Certifié conforme
Le Maire,
Laurence CORSON

